

Formulaire d'autorisation pour séances de thérapie individuelle

Office of Student and Family Support and Engagement
MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS
Rockville, Maryland 20850

Nom de l'élève _____ Date de naissance ____/____/____ Numéro d'identification MCPS _____

Nom de l'école _____ Grade _____

Nom du parent/tuteur _____ Numéro de téléphone _____-_____-_____

Objectif _____ Durée des services _____ Durée de chaque session _____

Le conseiller scolaire, le psychologue ou l'assistant social peuvent offrir aux élèves des séances de thérapie individuelles régulières ou occasionnelles dans la durée, avec la permission des parents ou du tuteur. Ces séances de thérapie sont conçues pour enseigner des aptitudes qui peuvent aider les élèves à mieux réussir dans leur environnement scolaire et social. Beaucoup d'élèves améliorent leur rendement scolaire, leur assiduité et leur attitude envers l'école en participant à ces séances de thérapie. Les problématiques traitées lors de ces séances pour ne résolution par soi-même comprennent souvent des méthodes d'adaptation, de gestion du stress, de résolution de problèmes ainsi que des aptitudes sociales. Ces séances ne visent pas à substituer aux séances de thérapie dispensées en dehors de l'école que vous prévoyez pour l'élève. Veuillez noter que cette autorisation n'est pas nécessaire pour chaque visite d'un élève chez un conseiller scolaire, un psychologue ou un assistant social ; le consentement n'est requis que pour les séances individuelles régulières ou étalées dans la durée. Elle n'inclut pas les visites portant exclusivement sur la planification des cours ou des études universitaires et de la carrière professionnelle.

Les informations communiquées par l'élève au cours de séances de thérapie ne sont généralement révélées à quiconque, sauf dans certaines circonstances (par exemple, des éléments de preuve qu'un élève est une menace pour lui-même, pour les autres, ou pour les biens d'autrui). Le partage d'informations sera restreint aux administrateurs de MCPS ou à d'autres membres du personnel de MCPS, si nécessaire, pour le bien-être des élèves et pour le soutien de la réussite des élèves. De plus, les informations doivent être communiquées lorsque la loi l'exige. A l'exception de ces cas particuliers, tout le contenu de ces sessions restera confidentiel.

Les séances de thérapie peuvent être menées en personne ou virtuellement. Les sessions virtuelles comportent des bénéfices et des risques (par exemple, des limites à la confidentialité des patients) qui diffèrent des séances en personne. La confidentialité s'applique toujours aux services de thérapie virtuelle, et aucune des parties n'enregistrera la session sans l'autorisation des autres personnes. S'il est convenu d'utiliser la plate-forme virtuelle, le prestataire de conseil MCPS vous expliquera comment l'utiliser. L'élève devra utiliser une webcam ou un smartphone lors d'une session virtuelle. Il est important d'être dans un espace calme et privé sans distraction à portée (y compris le téléphone portable ou autres appareils) pendant la session. Il est recommandé d'utiliser une connexion Internet sécurisée plutôt qu'une connexion Wi-Fi publique/gratuite. Le conseiller de MCPS développera un plan de sauvegarde (par exemple, le numéro de téléphone où l'élève peut être joint) pour redémarrer la session ou la reprogrammer, en cas de problèmes techniques. Le conseiller MCPS nécessitera un plan de sécurité comprenant au moins un contact d'urgence et la salle d'urgence la plus proche de votre location en cas de situation de crise. Le conseiller de MCPS peut déterminer qu'en raison de certaines circonstances, la thérapie virtuelle n'est plus appropriée et qu'il faut reprendre les séances en personne.

Cette autorisation pour des séances de thérapie est valide pour une année scolaire. La participation des élèves à des séances de service de thérapie est strictement volontaire et l'autorisation donnée par les parents/tuteurs légaux (ou par un élève éligible) de l'élève pour participer à ces séances est révoquable à tout moment. Les parents sont invités à communiquer avec le conseiller scolaire, le psychologue ou l'assistant social pour être informés des progrès de l'élève.

Je vous remercie de votre soutien pour la réussite de votre enfant à l'école.

Je **donne** l'autorisation pour la participation de _____ à des séances de thérapie individuelle.
(Nom de l'élève)

Je **ne donne** pas l'autorisation pour la participation de _____ à des séances de thérapie individuelle.
(Nom de l'élève)

Nom du parent/tuteur légal/élève éligible (en capitales d'imprimerie) _____

Signature du parent/tuteur légal/élève éligible _____ Date ____/____/____

Nom de la personne menant la thérapie chez MCPS (en capitales d'imprimerie) _____

Personne menant la thérapie chez MCPS (signature) _____ Date ____/____/____

N° de téléphone de la personne menant la thérapie chez MCPS _____-_____-_____ et e-mail _____

Si vous avez des questions, veuillez appeler l'Office of Student and Family Support and Engagement (OSFSE), au 240-740-5630. Je vous remercie de votre soutien pour la réussite de votre enfant à l'école.